

Achèvement de la place Saint-Lambert

Evaluation et propositions pour l'avenir socio-économique du centre-ville de Liège

Une initiative de citoyens et d'associations

Novembre 2002



TABLE DES MATIERES

- p. 3 : Introduction
- p. 5 : Beaucoup de questionnements sur la finalisation
- p. 7 : Quel avenir pour l'Ilot Saint-Michel ?
CARTE DES FLUX PIETONS 2002-2008
- p. 9 : Notre évaluation de l'achèvement envisagé
- p. 11 : Nos propositions pour la finalisation de la place
CARTE DES SITES EN QUESTION
- p. 14 : Où implanter un Palais de Justice à Liège ?
- p. 16 : Le Palais des Princes-Evêques : l'enjeu majeur du dossier Saint-Lambert
- p. 18 : La question du financement de l'achèvement
- p. 20 : Quatre étapes pour un nouveau consensus politique participatif
- p. 22 : Qu'y a-t-il dans le schéma directeur de 1986 ?
- p. 23 : L'avis de M. Strebelle sur la pertinence d'un ensemble mono-fonctionnel de bureaux sur le site de la gare du Palais

ANNEXES

- Affiche "Tourisme et culture en permanence au PPE"
- Article "La Meuse" sur les difficultés de l'Ilot Saint-Michel, sept. 2002
- Interpellation de Liège 21^e, mai 2000
- Appel à référendum, Liège 21^e, juin 2002
- Lettre de Liège 21^e au monde Judiciaire, 23 mars 2002
- Lettre d'Inter-Environnement Wallonie au Collège échevinal, 28 mars 2002
- Lettre du député européen J.-M. Dehousse, 3 avril 2002
- Historique de la reconstruction de la place Saint-Lambert
- Article de L. Portugaels dans "Gagner et Réussir", octobre 2002
- Extrait de "Comment aménager l'Ilot Tivoli", Ministère Région wallonne, 2001

INTRODUCTION

La démarche que nous entreprenons est l'aboutissement d'un cheminement complexe mené depuis 1999 par le groupe de travail Liège 21^e, auquel s'associent aujourd'hui des citoyens et des associations.

L'enjeu de la place Saint-Lambert, en valeur d'usage - humain et social - et en valeur d'image, d'attractivité et de rayonnement économique et culturel, est crucial pour Liège et la Wallonie.

Depuis la déclaration politique commune de 1985 et le schéma directeur de 1986, des réalisations importantes se sont succédées, coordonnées par Claude Strebelle, créant la dynamique de la renaissance de la place Saint-Lambert. Particulièrement l'ouverture de l'îlot Saint-Michel, l'aménagement de l'esplanade et l'ouverture de la gare des bus. Pour cette raison, beaucoup de Liégeois considèrent que le traumatisme du "trou" de la place est derrière eux.

En 2002, le contexte a changé et les questions ne sont plus les mêmes qu'il y a 15 ans. La question principale est de savoir comment il faut achever la place pour que celle-ci, dans sa globalité, vive pleinement et durablement.

Si la "nouvelle" place St-Lambert a certaines qualités (la 1^{ère} étant d'avoir commencé à exister), beaucoup de malaises et d'interrogations demeurent au sujet de : l'affectation de l'espace Tivoli, la pertinence des Extensions de la Justice, l'aménagement optimum des abords de la gare du Palais, l'absence d'espaces de détente, les fonctions de liaison avec les quartiers environnants (Pierreuse et Ste-Marguerite), l'affectation du Cadran, l'impact sur la mobilité, etc.

Mais de graves silences concernent deux éléments cruciaux :

- **le Palais des Princes-Evêques** : il ne s'est vu attribuer aucun rôle dans la future dynamique de la place, ce qui nous semble être une lacune étrange tant cet outil a un potentiel d'attractivité hors du commun,
- **l'îlot Saint-Michel**, qui nous envoie des signaux d'alarme.

L'évolutivité que C. Strebelle recommandait en 1986 nous paraît tantôt bloquée, tantôt mise en œuvre sans concertation. Ceci nous amène à proposer la mise en œuvre de démarches d'évaluation et d'innovation.

Les philosophies politique et urbanistique exposées dans l'étude sur l'Espace Tivoli, dont le Ministre Michel Foret a pris l'initiative, en 2001, nous ont confortés dans nos interpellations, depuis 1999, pour un urbanisme de concertation, interdisciplinaire, dans lequel les citoyens trouvent une juste place, parmi d'autres experts, et exercent leurs droits et leurs devoirs. Appliquées à la place Saint-Lambert, ces nouvelles pratiques seront garanties d'un achèvement plus consensuel, dans l'esprit du CAWA et du CWATUP optimisé. La méthode de production des projets urbains, interdisciplinaire, concertée, transparente et donc plus démocratique s'est révélée beaucoup plus efficace pour élaborer des consensus et des projets pertinents dans leur globalité.

↔ ————— ↔

Mais nous constatons que, ces dernières années, le dossier de la finalisation de la place a été géré par trop peu d'acteurs et qu'il n'a pas été fait appel à l'expertise interdisciplinaire, ni aux aspirations des acteurs liégeois et des utilisateurs. Dès lors, dans le cadre des déclarations politiques pour une nouvelle culture urbanistique, nous demandons :

- que les autorités organisent une évaluation prospective de la reconstruction de la place St-Lambert pour orienter les choix et la programmation de son achèvement,
- que soit mis en place un cadre de concertation auquel participe l'ensemble des forces vives.

Dès aujourd'hui, nous prenons l'initiative de communiquer notre propre évaluation et nos propositions pour un achèvement global et durable de la place.

La Ville de Maastricht fait preuve, en la matière, d'un dynamisme exemplaire, faisant largement appel à la participation des acteurs locaux. Dès l'amont du processus. Il n'y a pas lieu de penser que Liège ne puisse pas s'engager dans une voie similaire, porteuse de développement.

Nous développerons, dans les fiches suivantes, les réflexions et les propositions que nous amenons en débat, dans le cadre de cette large concertation souhaitée.

Liège 21^e
Inter-Environnement Wallonie
Michèle Verfaillie, psychologue
Dominique Boni, Présidente du Comité de Coordination des Comités de Quartier
André Lemaitre, directeur et préfet honoraire
Pierre Fontaine, chercheur en Environnement et Aménagement du Territoire
Thierry Brolet, représentant CCCQ auprès de la CCAT de Liège
Pierre Heldenbergh, animateur
Elisabeth Sépulchre
Paul Maudoux, enseignant

BEAUCOUP DE QUESTIONNEMENTS SUR LA FINALISATION

Constat

Il existe différents pôles de contestation, qui ont leurs particularités.

Au départ d'une réflexion de quartier au début des années '90, la critique a trouvé appui ailleurs qu'au centre-ville. Puis **la réflexion a étendu son champ d'action sur la philosophie de l'achèvement de la place dans son ensemble**. Ainsi, le fait que l'appel à référendum de Liège 21^e porte sur le Palais des Princes-Evêques, le Tivoli et le site de la gare est révélateur d'un questionnement global. Le succès qu'il rencontre montre qu'il répond à **une réelle attente de la population**. Depuis le retour du dossier sur la place publique en mars 2002, le mécontentement et la désapprobation ont gagné beaucoup de cercles, à Liège et ailleurs.

Autour du projet actuel, beaucoup de questionnements, à Liège et ailleurs

- Les requérants** : des riverains qui, face au refus d'écoute (C. Strebelle, mars 2002 : *"Je n'ai rien changé, c'est toujours le même projet"*), ont choisi la lutte juridique.
- Le groupe de travail Liège 21^e** : des citoyens intéressés par l'urbanisme et leur cadre de vie et/ou de travail analysent le dossier en prenant en compte les aspects urbanistiques, économiques et citoyens, pour un développement performant et durable de leur ville. Depuis 1999, ils interpellent les décideurs aux différents niveaux de pouvoir. Ils mènent une campagne pour la dynamisation économique de la place via l'affectation du palais des princes-évêques en moteur touristique.
- Une partie de l'Administration régionale.**
- La population** s'exprime via l'appel à référendum de Liège 21^e, qui a recueilli depuis juin un grand nombre de signatures - plus de 4000 - dont celles de **personnalités de la société civile** (Franklin Dehousse, Robert Waseige, Benoît Poelvoorde, Johan Muyle, Lily Portugaels, etc.), de personnalités du **monde judiciaire ou de la corporation des architectes-urbanistes** (Luc Misson, Charles Heindrichs, Philippe Van Damme, Luc Lejeune, Jean Bronkart, Claudy Mercenier, etc.), **du monde économique** (P. Chodé, S. Langhor, Christian Walsch, Bruno Bruyère, etc.). L'appel a eu un grand succès lors des journées du Patrimoine et de la manifestation Retrouvailles, ce qui montre le questionnement de la population.
- Des politiques** (locaux, régionaux et fédéraux), notamment via l'appel de Liège 21^e.
- Le monde associatif** s'exprime également.
- Par ailleurs, des personnalités se sont aussi manifestées de manière individuelle.
- Des lettres ouvertes ou publiques** : Inter-Environnement Wallonie, Liège 21^e, SOS-Mémoire de Liège, Le Vieux Liège, Maître Misson, le député Dehousse.
- Le Comité de Coordination des Comités de Quartier (CCCQ).**

- 
- **Des acteurs touristiques publics régionaux** ont également une position critique sur le sujet et rejoignent notre réflexion sur le Palais des Princes-Evêques.

Conclusion

Le grand public est aujourd'hui largement sensibilisé à la problématique de l'achèvement de la place Saint-Lambert, particulièrement dans l'élément central de l'achèvement - le Palais des Princes-Evêques - totalement ignoré dans la finalisation. L'absence de réflexion globale pose question chez beaucoup, au delà des appartenances politiques. Les questionnements et protestations portent sur le contenu et au moins autant sur la méthode de conception des projets urbains. C'est ce que nous allons tenter de démontrer ci-dessous.

QUEL AVENIR POUR L'ÎLOT SAINT-MICHEL ?

L'évolution que prend l'Îlot Saint-Michel doit inciter à réfléchir de manière prospective à son avenir. **Fin 2002, il est devenu évident que l'Îlot ne pourra vivre sans une intervention déterminante sur son environnement. Des commerces ferment, ce qui est un indicateur de grande souffrance.**

La Ville de Liège ne peut prendre le risque de voir échouer ce projet. Cet échec aurait des répercussions très négatives (syndrome galerie en Gérardrie) et un coût important pour la collectivité (gestion de la sécurité). **Mais que faire ?**

Constats

- **Les flux de chalands restent le long des grands magasins Inno-Fnac.** Il y a de moins en moins de raison de traverser et de se rendre à l'Îlot.
- **Hormis le Delhaize, l'Îlot n'a pas de pôle d'attraction majeur.** Ce qui est indispensable pour faire vivre un tel ensemble.
- **Avec la future Galerie Saint-Lambert, la localisation des flux piétons dans le bas, le long des magasins, sera renforcée** et même déviée vers l'intérieur du futur complexe. Il est fort probable que la situation n'évoluera pas favorablement pour l'Îlot Saint-Michel.
- **Le futur propriétaire des Galeries Saint-Lambert (un groupe allemand) n'est pas le même que le propriétaire de l'Îlot (un groupe néerlandais) :** il n'y aura donc pas complémentarité mais bien concurrence.
- **Les jardins "semi-publics" sont désormais fermés,** ce qui isole encore un peu plus l'Îlot.
- **Les surfaces de bureaux ne se louent pas.**
- **La Justice va renforcer sa présence sur le site Saint-Lambert** en occupant définitivement les bureaux qu'elle loue dans l'Îlot Saint-Michel.


L'avenir

Deux hypothèses sont en présence :

1. **celle consistant à dire que les Extensions de Justice vont générer le flux important attendu** par la présence des fonctionnaires et des justiciables,
2. **celle consistant à dire que les Extensions ne fourniront pas une réelle clientèle en soi,** en raison des commodités qui sont fournies aux fonctionnaires au sein même des Extensions (restaurant, accès direct vers la gare et parkings en sous-sol, qui permettent d'arriver et de repartir sans voir la place et ses commerces) et par le fait que la société civile qui vient au Palais n'a pas le cœur à faire du shopping. Le Palais de Justice actuel ne fait pas vivre l'Îlot aujourd'hui. Pourquoi le ferait-il demain ? Ce constat sera renforcé par le fait que le Palais des Princes-Evêques ne sera pas exploité via une animation touristique.

Etude prospective pour l'avenir de l'Îlot Saint-Michel

Depuis la naissance des difficultés de l'Îlot, seuls les journalistes et les commerçants parlent de ce problème. **Les politiques se taisent sur la question.**



Le concepteur du projet Ilot Saint-Michel ne propose rien d'autre que ce qu'il a imaginé il y quinze ans, croyant toujours que les recettes d'alors sont applicables aujourd'hui, malgré le signal d'alarme lancé par l'Ilot.

Le Palais de Justice ne faisant pas vivre l'Ilot Saint-Michel aujourd'hui, peut-on croire qu'il le fera vivre demain ? Nous pensons que non. Tout comme une entreprise qui n'investit pas est vouée à disparaître, l'Ilot Saint-Michel ne survivra pas si ses problèmes structurels ne sont pas – en urgence - résolument pris en main.

La réussite de la reconstruction de la place Saint-Lambert dépend de l'intérêt que l'on portera au signal d'alarme de l'Ilot Saint-Michel. L'échec de celui-ci peut faire basculer le projet mené depuis 15 ans dans le fiasco, avec tout ce que cela coûtera à la collectivité pour sortir de l'impasse et gérer les problèmes de sécurité.

La responsabilité des dirigeants politiques communaux et régionaux est en jeu.

Aucune étude scientifique n'a été menée sur l'impact réel des fonctionnaires et du public fréquentant le Palais aujourd'hui sur les commerces et services de la place Saint-Lambert. Aucune étude n'est faite sur la situation actuelle de l'Ilot et les mesures à prendre pour lui assurer un avenir. Aucune étude n'est menée pour envisager l'exploitation du Palais des Princes-Evêques.

Nous demandons, au nom de l'intérêt collectif, une analyse transversale, indépendante et transparente de la situation et des propositions alternatives pour sauver l'Ilot Saint-Michel. Une consultation des commerçants sur les différents scénarios envisageables nous paraît aussi indispensable.

En ce qui nous concerne, suite à notre analyse, nous sommes convaincus que l'avenir de la place Saint-Lambert dépend de deux décisions :

- **consacrer le reste de l'Ilot Saint-Michel à la promotion privée pour y installer une ou plusieurs activités créant des flux piétons importants, qui incitent à traverser l'Ilot,**
- **transformer du Palais des Princes-Evêques en moteur touristique et culturel.**

NOTRE EVALUATION DE L'ACHEVEMENT ENVISAGE

Contexte

Le projet actuel, centré sur les Extensions de la Justice, se heurte à une large opposition révélatrice des failles du dossier.

Depuis 12 ans, l'idée d'implanter des Extensions (et non pas un nouveau Palais) sur le site de la gare du Palais est critiquée. Malgré cela, le projet n'a pas été modifié. Le premier permis introduit en 1992 a été annulé. Le deuxième a été introduit en 1994, sans modification par rapport au 1er. Devenu périmé, il a été réintroduit en mai 2002, toujours presque identique à celui de 1992 ! L'opposition s'est dès lors étendue, sortant des frontières de la ville de Liège. Elle est, aujourd'hui, plus étendue que jamais. Ce qui s'explique parce que, au-delà des Extensions, les acteurs liégeois aspirent à une autre finalisation de la place Saint-Lambert et particulièrement à la reconversion du Palais des Princes-Evêques.

Postulat

Les attentes des parties concernées sont :

- **pour la Justice**, recevoir des bâtiments modernes centralisés sur un seul site,
- **pour Liège et sa population**, assurer le développement socio-économique du cœur de Liège durablement,
- **pour les acteurs économiques**, actuels et futurs, exercer dans un environnement prospère.

Notre constat

Dans ce chapitre, nous nous penchons sur le dossier des Extensions qui, si elles sont construites, conditionneront pour longtemps de manière négative l'avenir de la place. Nous développons plus loin nos propositions pour un achèvement global et équilibré.

1. Les Extensions ne conviennent pas au développement durable du centre-ville.

- **bâtiments avérés insuffisants** pour les besoins réels d'aujourd'hui (60.000 m², or il n'y en aura que 40.000 dans le projet Strebelle), et à fortiori futurs,
- **mono-fonctionnalité (ensemble à fonction unique de bureaux)**,
- **effet barrière**, isolement d'un quartier et de ses habitants,
- **perte de contact visuel et physique avec les Coteaux**, chers aux Liégeois, et donc dévalorisation de l'outil touristique qu'ils constituent,
- **effet forteresse des bâtiments**, qui éloignent la Justice des citoyens,
- **vides les soirs, week-ends et congés judiciaires, donc nouvelle zone d'insécurité**,
- **non-développement de l'animation sur toute la partie nord** de la place et donc perte d'attractivité générale, et non-résolution des problèmes des commerces de l'îlot St-Michel,

- **perte d'un formidable pôle d'attraction et moteur économique potentiel qu'est le palais des princes-évêques** (à valoriser par le tourisme et la culture) et dévalorisation de celui-ci par un environnement inadapté,
- **une architecture non intégrée, qui ne respecte ni les chartes ni les recommandations régionales et européennes,**
- **pas d'espace vert ni de convivialité pour le public (rien que du bâti),**
- **faible impact pour les commerces** par l'existence d'une cafétéria au sein de l'édifice et de parkings et gare, ce qui permettra aux agents du nouveau Palais de ne pas passer par la place Saint-Lambert,
- **pas de fonctionnaire supplémentaire sur la place** (dixit M. Bister, le 15 avril 2002) compte tenu de la non-centralisation et de la présence d'antennes importantes à Saint-Gilles et à Saint-Léonard,

2. **Le projet Strebelle ne convient plus à la Justice.** Nommé Extensions, il est loin de permettre d'accueillir tous les services de Justice en un seul lieu (il offre 40.000 m² alors qu'il en faut dès aujourd'hui 60.000). Avec le projet actuel, il n'y aura pas centralisation en un seul endroit : faute de place, il y aura des antennes à Saint-Gilles et à Saint-Léonard. Pour ces deux sites, aucune budgétisation n'a été faite. Le bâtiment de Saint-Gilles est en mauvais état et des locaux pourraient être occupés au dessus du Nopri situé en face des bâtiments actuels.

Après l'enquête publique, voici **ce qu'a déclaré l'Ingénieur-Directeur de la Régie des Bâtiments le 15 avril 2002**, dans les locaux de la Ville de Liège : **"J'ai pour mission (du Ministère de la Justice) de centraliser tous les services en un seul endroit. Malheureusement, compte tenu du site que l'on me fournit, je n'y arriverai pas. Je devrai me contenter de désengorger le Palais des Princes-Evêques. Faute de place dans les nouvelles Extensions, je devrai maintenir une implantation à Saint-Gilles et transférer l'ancienne PJ à Saint-Léonard. Je devrai également laisser différents services dans le vieux Palais. Compte tenu de ces éléments, il n'y aura pas un fonctionnaire de plus sur le site de la place Saint-Lambert après les nouvelles constructions."**

Conclusion

Compte tenu de l'exiguïté du site choisi et de l'importance des besoins de la Justice, l'architecte Strebelle ne peut faire autrement que proposer un ensemble mono-fonctionnel massif qui ne répond qu'à 2/3 des besoins actuels de la Justice. Quant aux besoins de Liège, l'ensemble pèsera lourdement sur le développement de la place car il a des impacts négatifs majeurs (voir à ce sujet, en annexe, l'avis de C. Strebelle).

Jusqu'à présent, rien n'a été fait pour chercher d'autres moyens de rencontrer les attentes légitimes de la Justice et des Liégeois. C'est une grave erreur. C'est d'autant plus regrettable que nous pensons que ce n'est pas insurmontable.

NOS PROPOSITIONS POUR LA FINALISATION DE LA PLACE

Préambule

L'achèvement de la place Saint-Lambert suscite un malaise grandissant parce que aucune évaluation n'est faite. Or, toute entreprise de longue durée requiert une évaluation chemin faisant.

Les zones d'intervention dans le cadre de la finalisation de la place Saint-Lambert sont :

- **le Palais des Princes-Evêques,**
- **la "3^e cour"** (celle du bureau de Poste),
- **le site du Tivoli,**
- **le site de la gare du Palais, comprenant pied des Coteaux et rue du Palais,**
- **l'espace Nord de l'Ilot Saint-Michel,**
- **le Cadran et les rues y menant.**

Compte tenu des nombreuses critiques, réclamations et oppositions fondées d'aujourd'hui à l'encontre de l'achèvement de la place et compte tenu des difficultés de l'Ilot Saint-Michel, **nous appelons à une reconsidération constructive du dossier.** Dans le cadre de la concertation souhaitée, voilà les réflexions et propositions que nous porterions en débat.

Nos propositions relayent des demandes de la population et méritent d'être confrontées à des avis d'experts. Elles tentent :

- de ne pas rejeter ce qui a été fait,
- d'être en accord avec les principes du consensus politique de 1985,
- de tenir compte des aspirations de tous - politiques, professionnels, citoyens,
- de tenir compte des possibilités financières des différents niveaux de pouvoir.

Elles visent le consensus et se veulent un compromis entre le possible et l'idéal.

Postulat

Dans le développement de Liège, le centre de la ville et la place Saint-Lambert, émergeant de bouleversements ravageurs, doivent jouer un rôle moteur, comme d'autres quartiers (pensons aux Guillemins). **Pour permettre à Liège d'être attractive, il est nécessaire d'opérer un saut qualitatif lors de l'achèvement de la place Saint-Lambert.** Le Palais des Princes-Evêques doit y prendre une part essentielle et être entouré d'un environnement diversifié.

Aujourd'hui, personne n'a de raison de traverser la place. Ni de raison ni de possibilité d'y rester : aucun restaurant, aucune terrasse de café !

Pour changer cela, la place a besoin d'être animée sur l'ensemble de ses côtés, d'offrir des fonctions multiples, d'animation diurne et nocturne. La monofonctionnalité des Extensions de Justice ne va pas dans ce sens, une option que les Liégeois ne peuvent accepter après des décennies de souffrance et d'attente. **La non**



prise en compte de l'élément central qu'est le Palais des Princes-Evêques est une erreur majeure, impossible à accepter.

Pour finaliser l'accord politique de 1985, **il reste à refermer la place. Ce que nous désirons nous aussi.** Mais il ne faut pas pour autant affecter toutes les surfaces disponibles à la construction.

La place n'est que trop minérale. Nous pensons qu'il est nécessaire de consacrer une partie des espaces disponibles à l'introduction de lieux de vie et d'animation citoyennes (lieux d'expression culturelle, terrasses, espaces verts) qui donneront envie de rester sur le site, d'y passer plus de temps qu'aujourd'hui. **On ne peut miser en la matière sur des espaces privés mis à la disposition du public** (cf. les jardins du site Saint-Michel, espace confié au privé qui vient d'en décider la fermeture définitive après seulement trois ans d'existence).

Propositions


- **Palais des Princes-Evêques** (cf. *fiche spécifique, ci-dessous*) : joyau de la Ville, symbole de son passé principautaire, porteur d'avenir, il est en mesure d'animer et de dynamiser durablement tout le centre-ville. Il doit avoir une fonction permettant d'attirer les Liégeois et les touristes. La Province y reste et, éventuellement, la Justice y conserve des espaces pour usages spécifiques.

Utilisation des espaces libérés pour des activités touristiques et culturelles, y compris de prestige. Il s'agit d'un outil différent mais complémentaire au Grand Curtius. La Maison du Tourisme peut y être incluse. La porte donnant sur la rue du Palais est ouverte, permettant ainsi une liaison avec les Coteaux et la renaissance de la rue du Palais.

- **La 3^e cour** : en synergie avec les projets à développer au Palais et sur le site du Tivoli, la troisième cours (celle de La Poste) **est transformée en espace convivial, avec possibilités d'accueil de manifestations temporaires.**
- **Espace Tivoli** : fermeture de la place du Marché avec respect des gabarits actuels et des vestiges archéologiques en sous-sol. Mixité des fonctions avec du bâti incluant de l'habitat (mais pas seulement) et une zone de loisirs permettant d'accueillir ponctuellement des événements grand public. Tenue d'un concours.
- **Espace Nord de l'Ilot Saint-Michel** : fermeture de la place par la construction du reste de l'Ilot Saint-Michel. Afin de remédier à l'absence de flux piéton vers le dessus de la place et au cantonnement de celui-ci le long du trottoir de l'Inno, une fonction majeure et très attractive y trouve accueil.

Construction confiée à la promotion privée. Le bâti est orienté et ouvert tout à la fois vers les constructions actuelles de l'Ilot, vers la gare et les Coteaux et, enfin, vers la place. Cette solution permet d'animer la place tout en apportant une solution au manque d'attractivité de l'Ilot, trop replié sur lui-même,

- **Variante** : en fonction de l'évolution du projet de la place, le bâtiment prévu par M. Strebelle est maintenu et accueille une petite partie des



fonctions judiciaires, celles les plus en lien avec les préoccupations quotidiennes des citoyens. **Cette option permet de maintenir symboliquement la Justice sur la place.** La grande majorité des services de justice sont quant à eux regroupés sur un site unique.

- **Gare du Palais** : maintien du projet prévu de nouvelle gare en surface, complété par un environnement convivial et sécurisant.
 - **Variante** : la gare du Palais est reconstruite à son ancien emplacement, ce qui a pour avantage de la rendre visible de la place Saint-Lambert, et de favoriser ainsi son utilisation.
- **Pied des Coteaux (vers Pierreuse)** : vu la fermeture de la place par la construction de l'Ilôt St-Michel, vu la construction d'une nouvelle gare, **les surfaces restant à affecter sont peu nombreuses.** Par ailleurs, le pied de Pierreuse aura pour fonction de relier la place Saint-Lambert et les Coteaux de la Citadelle. **Il pourra accueillir de l'habitat et des services, mais dans des gabarits s'intégrant à l'existant.** Le projet créera une vraie liaison entre l'esplanade de la place et, d'autre part, l'espace d'habitat et d'espaces verts des Coteaux et de Pierreuse en particulier.

L'investisseur privé est susceptible de s'y intéresser compte tenu de la localisation et de l'aménagement déjà réalisé (base de la tour et espaces contigus).

- **Les parkings construits pour la Justice** : gestion privée ou utilisation par le projet touristique du Palais.
- **Cadran** : affectation mixte de services et de logements. Un effort tout particulier est fait pour retisser les liens et les flux entre les rues qui y amènent.
- **Porte d'entrée hyper-centre** : l'entrée symbolique dans l'hyper-centre n'est plus prévue au niveau de la gare mais en amont, à l'entrée du Cadran (voire un peu plus haut, entre Fontainebleau et le Cadran). **Cette option permet d'inclure dans la dynamique de l'hyper-centre les sites du Cadran et des Anglais (Académie et Région wallonne)** et de recréer un lien réel entre Sainte-Marguerite Bas et la place Saint-Lambert. **La question du maintien du tunnel est posée.**

OU IMPLANTER UN PALAIS DE JUSTICE A LIEGE ?

Préambule

La Justice a grand besoin d'un outil moderne, fonctionnel, accessible, susceptible d'évoluer en fonction des besoins futurs. Ce n'est pas le cas du projet des Extensions. Faut-il se contenter d'un outil insatisfaisant qui, en plus, ne sera pas disponible avant 2008 ou faut-il prendre le parti d'envisager une alternative, sur un site adapté, avec l'accord de toutes les parties ? Nous optons résolument pour cette deuxième solution.

En mai 2002, M. Bister a répondu aux participants de la présentation publique du projet que la Ville ne lui a jamais fait de proposition d'autre site. D'où le fait, a-t-il ajouté, qu'il n'ait envisagé aucune autre localisation.

De très bonnes solutions existent qui permettront :

- de rencontrer les attentes de la Justice,
- d'achever au mieux la place Saint-Lambert,
- de revitaliser un autre quartier de Liège, pour répondre à la volonté de la Ville de répartir les pôles d'attraction.

Ces solutions méritent d'autant plus d'être étudiées qu'elles pourraient être :


- moins onéreuses au vu du surcoût des constructions sur une gare en activité,
- mises à exécution dans le même laps de temps (pour rappel, la mise à disposition des Extensions n'est pas prévue avant 2008, soit 6 années de travaux nuisibles pour l'activité économique du centre-ville).

Rappelons que l'Etat a la possibilité d'acquérir des sites privés pour cause d'utilité publique.

Propositions

Les possibilités suivantes, parmi d'autres, nous paraissent devoir être examinées :

- **Saint-Laurent** : caractère de prestige de 33.000 m², qui peut être complété par au minimum 50.000 m² sur le côté gauche du site et surtout derrière l'abbaye (écoles et anciennes usines Jaspard). Situation idéale à 3' de la gare Jonfosse et de l'autoroute, à 5' de Saint-Lambert. Localisation désirée par une partie de la magistrature. Site permettant de tout centraliser en alliant prestige, modernité et fonctionnalité (accessibilité).
- **Bavière** : situation autoroutière idéale. Superficie optimale : 60.000 m² de surface au sol, ce qui permet de prévoir un projet intégré et mixte faisant place à la Justice mais aussi à d'autres fonctions. Possibilité d'achat prioritaire par l'Etat ou la Région wallonne. Valorisation de l'entrée ouest de la Ville, éventuellement par un geste architectural fort (empiètement dans la Dérivation).
- **Guillemins** : localisation très intéressante au point de vue des accès. A prendre en compte : ne pas surcharger le site en bureaux.

- 
- **Fontainebleau** : permet de relier les deux parties de Sainte-Marguerite, isolées l'une de l'autre par la percée routière. **Situation idéale à 3' de la place Saint-Lambert et à 3' de l'autoroute. Couplage avec d'autres fonctions possibles.** Nécessite peut être de construire en partie au dessus des voies.
 - **Burenville** : à hauteur de la sortie autoroutière, soit un peu plus loin que le site Saint-Laurent. Permet tout type d'aménagement, avec grandes possibilités d'évolution, comme à Bavière. Localisation un peu plus éloignée mais très accessible en voiture et en bus.
 - **Vottem** : comme à Anvers, possibilité d'opter pour une localisation plus éloignée, ce qui permet une meilleure fonctionnalité et un meilleur accès via la route.
 - **Saint-Léonard** : sur le site de la gare. Proximité du centre, dans un quartier en phase de rénovation, sur la ligne du futur RER liégeois et avec accès aisé en voiture. Permet de poursuivre la dynamisation de cette partie de la Ville.
 - **Bressoux** : à proximité de la gare. Accès en train via navettes. Accès en voiture très aisé. Grandes possibilités d'évolutions dans le futur. Possibilité de coupler avec une opération de rénovation urbaine.
 - **Coronmeuse** : accès en voiture et en bus aisés. Grandes possibilités d'évolutions futures mais mal desservi via le train.
 - **Val-Benoit** : situation intéressante au point de vue de l'accès routier et du chemin de fer, dans un lieu en pleine évolution.

LE PALAIS DES PRINCES-EVEQUES A LIEGE : L'ENJEU MAJEUR DU DOSSIER SAINT-LAMBERT

On est au cœur de la ville, sur sa place fondatrice, face à son bâtiment majeur : **de ce qui sera fait là dépendra le niveau global d'attractivité de la Ville et sa qualité urbanistique.**

Ouvrons à **une destination contemporaine, touristique et culturelle du patrimoine central qu'est le palais des Princes-Evêques.**


L'attractivité du cœur de Liège est à considérer relativement à celle de villes de même importance. Nous **ne faisons pas le poids avec comme bâtiment majeur un édifice certes remarquable mais où le public n'entre pas... Il faut donc l'ouvrir, le faire vivre.** Cette nécessité se fait sentir aussi sur le plan urbanistique : **animer l'esplanade, donner au public une raison de traverser la place et d'occuper ainsi l'ensemble de l'espace longeant l'Ilot St-Michel dont la partie supérieure est sans vie.**

Attractivité, ouverture au public : on pense bien entendu à une reconversion touristique et culturelle. Qui doit être multiple, originale, inventive, autour de quelques "valeurs sûres". Osons un projet transformateur, novateur, inspiré. Un appel à projets devrait être lancé. Mettons en oeuvre l'interdisciplinarité. Exprimons-y notre identité liégeoise, singulière, forte de son passé principautaire.

La fonction touristique fera que l'on viendra au Palais pour sa valeur patrimoniale, avant de rayonner ensuite dans le centre historique et les quartiers environnants attractifs. La fonction culturelle visera notamment le grand public, spécialement le touriste étranger qu'il s'agit de fidéliser par des valeurs permanentes. **Une telle option ne pourra que renforcer le Grand Curtius et le MAMAC.**

A côté de cette recherche de permanence, il faut réfléchir à des activités qui attirent régulièrement le public. **On songe à des manifestations tournantes** concernant la production contemporaine : événements, arts plastiques, spectacles, etc., autres que ceux nécessitant une salle "traditionnelle" (voir le succès du Grand Manège à Namur). Les limites entre les beaux-arts s'estompent d'ailleurs dans la production contemporaine. **On songe également à de l'hôtellerie, des marchés, des séminaires, des congrès, etc.** Ces fonctions voisineront avec le Palais du Gouverneur, dont l'implantation n'est contestée par personne.

Cette affectation publique et économique du Palais constitue le chaînon manquant (et cependant central et prestigieux) dans la politique actuelle de la Ville de Liège de valorisation touristique du patrimoine architectural et culturel. Cette reconversion optimalise l'axe Saint-Léonard-Saint-Lambert, en cours de rénovation (Grand Curtius, Saint-Barthélemy, Archéoforum, Coteaux). **Seule la convergence de tous ces outils produit l'attractivité nécessaire pour renforcer la vocation eurégionale et européenne de Liège.** De grandes villes européennes ont choisi cette stratégie de reconversion de leur patrimoine historique. Et, en Europe, le secteur du tourisme emploie 9 millions de personnes, soit 6 % de la population active, et 2 millions d'emplois sont attendus dans la prochaine décennie, notamment en Wallonie où les budgets alloués à ce secteur ont fortement progressé.



Remarquons qu'aux fêtes de Wallonie et aux Journées du Patrimoine, le Palais de Princes-Evêques est le lieu le plus visité et que beaucoup regrettent de ne pouvoir avoir accès notamment à la 2^e cour, depuis une décennie totalement inaccessible. Ancien jardin privé des Princes-Evêques, elle pourrait offrir un des espaces verts et calmes, bienvenus au cœur de Liège. De même, le Palais attire beaucoup de monde lors des spectacles d'opéras, projet aujourd'hui compromis par la difficulté de cohabitation avec la fonction Justice..

Conclusion

Ce projet est économiquement intéressant en lui-même et par les importantes répercussions qu'il a sur les autres secteurs de la place, et particulièrement les activités économiques du bas de la place et de l'Ilot Saint-Michel, mais aussi pour toutes les rues avoisinantes.

La Région wallonne, par accord politique, peut soutenir ce projet via son Ministre Kubla. Une participation privée est tout à fait envisageable. Des solutions de financement existent : Région (patrimoine, tourisme), Communauté française (Culture), Europe (différents programmes européens).

Compte tenu de l'impact que pourrait avoir cette nouvelle synergie touristique sur la durée des séjours touristiques dans la région liégeoise, la Communauté urbaine pourrait soutenir activement cette initiative.

LA QUESTION DU FINANCEMENT DE L'ACHEVEMENT

Question importante s'il en est, le financement des aménagements à réaliser pour achever la place et lui donner un avenir assuré doit être abordée à plusieurs niveaux.

Le financement aujourd'hui

- En premier lieu, partons du constat que, **aujourd'hui, l'achèvement n'est programmé et financé que pour le Nord, c'est-à-dire les Extensions. Pas d'argent pour l'espace Tivoli, ni pour le Cadran, ni pour le Palais des Princes-Evêques.**
- **Ensuite, refusons de croire que Liège perdra automatiquement 75 millions € si les Extensions ne sont pas construites sur la place Saint-Lambert.** L'Etat compte emprunter au monde bancaire. Il est du ressort du politique de décider quand il veut contracter. Les banques ne vont bien sûr pas s'y opposer si un autre lieu est choisi. Bien sûr, **il faut que le pouvoir politique continue à considérer que la Justice liégeoise ne peut se passer d'une modernisation et décide de faire aboutir un projet qui satisfasse tout autant la Justice que la population liégeoise.**

Le financement à venir

Mais, le plus important est le financement des projets à venir. Les pouvoirs publics doivent continuer à se soucier de la place Saint-Lambert. De même, l'investisseur privé doit pouvoir continuer à investir sur la place et ses abords, pourvu que les objectifs des autorités publiques soient clairement définis; ce qui sera possible après évaluation.

- **Le coin de l'Ilot Saint-Michel et le Tivoli peuvent en partie être confiés à la promotion privée, de même que le pied des Coteaux et le Cadran.**
- **Pour ce qui est de l'enjeu principal - le Palais des Princes-Evêques - la Région wallonne pourra prendre à sa charge le principal de l'aménagement du Palais, via le tourisme et le patrimoine. Elle peut obtenir le soutien du Fédéral et de l'Europe.** La Communauté française pourra elle aussi participer à ce projet. Enfin, comme cela se fait dans de nombreux projets touristiques et culturels en Espagne, en Italie, en France et ailleurs, **le privé pourra participer à l'utilisation et au financement** du Palais des Princes-Evêques, via, par exemple, une utilisation partielle du bâti pour de l'hôtellerie et l'organisation d'événements et de séminaires. La Région wallonne a émis le souhait de le faire en 1999. Elle en a les moyens, tout comme elle le fait dans d'autres lieux ou pour d'autres projets (cf. Stavelot).

Le projet est économiquement rentable par les importantes répercussions qu'il a sur l'activité de la place et de Liège en général. Les places du Marché, de la République française et les rues y menant sont les bénéficiaires directs de cet investissement, qui se traduit par une amplification de l'investissement privé, au bénéfice des finances communales. Le projet permet également de renforcer et valoriser les investissements consentis dans les autres projets touristiques.



Certes, nos solutions sont a-priori moins confortables que celle proposée actuellement qui, rappelons-le, ne concerne que le Nord alors que notre réflexion porte sur la globalité. Mais on n'a pas d'emblée le porteur économique de l'ensemble du projet :

- souvenons-nous que le projet "Extensions de justice" n'arrange pas tout : la Justice ne tiendra finalement pas toute entière dans le projet; et à l'inverse, certaines salles du Palais seront désormais inoccupées, ce qui laisse douter de l'entretien dont elles feront l'objet. Enfin, certaines salles du vieux Palais qui resteraient occupées par la Justice dans le projet tel que présenté, ne sont pas adaptées à cette fonction,
- ne pas vouloir faire Rome en un jour ! Tout le monde souhaite voir refermer la place, ce qui pourrait se faire rapidement si le coin de l'Ilot est confié à la promotion privée. Mais il vaut mieux attendre que l'îlot Saint-Michel soit stabilisé sur le plan du marché immobilier, et trouver un partenariat au pied de Pierreuse pour développer des fonctions incluant l'habitat, qu'implanter là des fonctions qui induiront un déséquilibre urbain parce qu'on a un porteur public sous la main et qu'il n'est peut être pas envisageable de solliciter le privé pour l'instant.

QUATRE ETAPES POUR UN NOUVEAU CONSENSUS POLITIQUE PARTICIPATIF

Nous constatons que la dynamique du consensus politique de 1985-1986 s'est éteinte. **Aujourd'hui, seules quelques rares personnes interviennent dans les prises de décisions au sujet de la place St-Lambert. Elles semblent prisonnières des choix anciens, ce qui entraîne une absence de créativité et d'évolutivité.** Au sein du Collège échevinal, le dossier est géré trop isolément par l'Echevin de l'Urbanisme depuis 15 ans, dans le cadre d'un urbanisme révolu.

Ainsi, la place Saint-Lambert n'est plus gérée comme un tout mais îlot par îlot, sans réflexion globale. **Les clignotants qui s'allument ne sont pas pris en compte. Les aspirations des commerçants et des citoyens non plus, notamment en ce qui concerne la reconversion du Palais des Princes-Evêques.**

Actuellement, Liège ne prend donc pas en compte l'émergence et l'efficiace reconnue d'un nouvel urbanisme mettant en œuvre la concertation, l'interdisciplinarité, la participation. Ce nouvel urbanisme est de plus en plus pratiqué dans les villes européennes en transformation et en repositionnement. Pourquoi Liège ne participerait-elle pas à ces démarches innovantes ?

Notre appel

Nous appelons les responsables politiques locaux, au-delà de leurs appartenances, à relancer la dynamique qui a prévalu en 1985-1986 et qui a permis de démarrer la reconstruction de la place.

Nous appelons les pouvoirs politiques local et régional à entrer dans un processus d'évaluation et de prospective et à s'entourer de nouveaux acteurs désireux de participer à une nouvelle phase mobilisatrice et d'apporter leur contribution au développement du cœur de Liège.

Nous appelons le pouvoir fédéral à reconsidérer la pertinence du projet des Extensions de la Justice et à étudier la possibilité (réaliste) de trouver à Liège un site plus approprié pour les besoins actuels et futurs : parmi nos suggestions, Saint-Laurent - bâti actuel et terrains avoisinants -, offre beaucoup d'avantages en matière d'accessibilité, d'espaces, de prestige et d'évolutivité.

Quatre étapes pour un saut qualitatif et un achèvement performant

- Evaluation interdisciplinaire pour mise en évidence des forces et faiblesses de la place Saint-Lambert et des espaces environnants**
- Etude prospective des scénarios possibles**
- Consultation des forces vives concernées, dont la société civile et les commerçants**
- Choix politiques**

Ces étapes s'inspirent de l'esprit des recommandations urbanistiques du LEMA énoncées dans l'étude sur l'espace Tivoli (commandée en 2001 par le Ministre Foret),



du Contrat d'Avenir pour la Wallonie et de la charte urbaine européenne, bientôt contraignante.

Le Projet de Ville annoncé par le Bourgmestre Demeyer

Le nouveau consensus auquel nous appelons pourrait trouver place dans le Projet de Ville en cours d'élaboration, à l'initiative du Bourgmestre Demeyer. S'il parvient à y intéresser - comme il le souhaite - tous les partis politiques ainsi que les forces vives, **il serait incompréhensible que le dossier de l'achèvement de la place Saint-Lambert (du Cadran à la place du Marché) ne figure pas parmi les grands objectifs de ce Projet de Ville.**

Tout comme sont organisés des congrès "La Wallonie au Futur", nous aspirons à des rendez-vous liégeois interdisciplinaires consacrés à "Liège au Futur".

QU'Y A-T-IL DANS LE SCHEMA DIRECTEUR DE 1986 ?

Contexte

L'Echevin Ancion cite l'accord politique de 1985 et le schéma directeur de 1986 pour justifier le maintien du projet des Extensions de Justice sur le Nord de la Place Saint-Lambert. Nous avons lu ce document avec intérêt et attention...

La philosophie et le contenu de l'accord

L'accord politique de 1985 est un document d'orientation. Dans sa première partie, il explique pourquoi il est important de faire des choix pour faire renaître la place. Il donne ensuite **des lignes directrices, notamment en matière de fermeture des places et de gestion des flux de déplacement.** C'est ainsi qu'il précise le tracé des voies routières, devant le Palais et devant l'Ilot Saint-Michel pour rejoindre ensuite l'Opéra. Autre élément important : les bâtiments publics seront construits dans le but de susciter l'intérêt de la promotion privée.

Un document évolutif

Prévu pour être adapté lorsque de nouveaux besoins verraient le jour ou lorsque de nouvelles opportunités se présenteraient, **le schéma directeur de 1986, chargé de traduire dans les faits l'accord politique de 1985, a subi diverses adaptations depuis. Et non des moindres.**

Dans le document, il est prévu d'implanter sur la place des **nouveaux bâtiments pour la Province** (les fameuses tours, cages d'ascenseurs qui ont suscité beaucoup de réactions dans l'opinion publique), **une gare souterraine pour le futur métro** (appelé Transport Urbain Automatisé). **Ces deux projets seront par la suite abandonnés.** Personne n'a invoqué, à l'époque, le schéma directeur pour s'opposer à ces abandons. Il est également prévu, en 1985-1986, de construire **des bâtiments de Justice mais sur le Tivoli (et non pas un théâtre) et sur une grande part de l'Ilot Saint-Michel et de l'espace Trianon, sur le boulevard de la Sauvenière.** Ce projet sera profondément modifié puisqu'il sera déplacé et surtout compacté. Ici aussi, le schéma a été modifié. De même, **le schéma prévoyait une place de 50 x 100 m à l'emplacement de l'ancienne place Notger, devant la façade du Palais provincial.** Cette place n'a pas vu le jour. Enfin, le texte de **l'accord demandait que l'étude technique envisageant la circulation automobile souterraine entre le boulevard de la Sauvenière et les rues Léopold et Feronstrée soit poursuivie.**

Dans les documents de 1985-1986, il n'est nullement question de construire un théâtre sur la place. Ce n'est que plus tard, de sa propre initiative, que l'architecte Strebelle aura cette idée. **Il n'est pas non plus question de construire un nouveau complexe à la place de l'Innovation.**

Qu'en penser ?

L'esprit de l'accord politique unanime de 1985 traduit en schéma directeur en 1986 a été mis en œuvre et il faut s'en féliciter. Pour ce qui est de la lettre du document, ses rédacteurs ont laissé la porte ouverte à des adaptations suivant les opportunités et besoins qui verraient le jour en cours de route. Et c'est très bien ainsi.

Justifier l'exécution du projet des Extensions sous prétexte qu'il faut respecter l'accord de 1985 n'est donc pas pertinent.

L'AVIS DE M. STREBELLE SUR LA PERTINENCE D'UN ENSEMBLE MONO-FONCTIONNEL DE BUREAUX SUR LE SITE DE LA GARE DU PALAIS, A LIEGE

La déclaration écrite par M. Strebelle

Voici ce qu'a écrit M. Claude Strebelle, coordinateur du schéma directeur de la place Saint-Lambert, sur l'idée de construire un complexe de bureaux sur le site de la gare du Palais, à Liège :

"L'analyse des problèmes que pose la construction de ce bâtiment pour l'aménagement de la place St-Lambert n'est pas comprise dans l'accord politique, cadre de la mission d'études qui m'est confiée.

Cependant, dès le début des réflexions, j'ai compris que ce grand ensemble de bureaux forme un obstacle à une bonne restructuration des échanges qui doivent exister entre les quartiers Nord et Ouest à la place Saint-Lambert.

Actuellement, je suis convaincu de l'absolue nécessité d'adapter cette construction à toute solution urbanistique qui doit tendre à rendre au cœur de Liège une vie nouvelle.

Au moment de déposer le dossier, fruit de longs échanges de points de vue avec les membres du Comité d'Accompagnement, je demande avec insistance à ceux qui ont la responsabilité des décisions qui figeraient définitivement l'avenir, d'examiner avec attention les solutions urbanistiques proposées et les conclusions qui en découlent. Le coût ainsi que la planification proposée ne justifient pas d'écarter à priori l'idée fondamentale surtout si on considère les avantages qu'elle apporte.

L'extension du Palais [...] a été étudiée à une époque où son environnement était mal défini et dans un concept urbanistique aujourd'hui entièrement abandonné. Cette construction située dans un désert urbain n'a été conçue que dans son rapport avec le Palais [...] qu'elle isole de toute autre possibilité d'aménagement. Le principal inconvénient de cette conception est de former un obstacle à une bonne organisation de la vie des quartiers Nord et Ouest : St-Pierre – Fond-Saint-Servais – Pierreuse.

Or, la place ne se conçoit pas sans un voisinage de vie quotidienne, permanente et cohérente.

Ce grand bâtiment de bureaux d'administration empêche aussi d'établir une transition claire entre les voiries de circulation qui joignent l'autoroute E5 (pensée uniquement en termes d'avantages aux automobilistes : vitesse – débit de sécurité) à l'espace urbain fait pour la mixité de circulations (autos, piétons, vélos, etc.)."

Notre commentaire

Cette prise de position¹ date de... 1986 et concerne les "annexes" du Palais... provincial, prévues dans le schéma directeur de 1985 en lieu et place des "Extensions" de Justice d'aujourd'hui. Nous n'avons apporté qu'une modification au texte : celle consistant à remplacer l'adjectif "provincial" par le code [...].

Il est stupéfiant de voir comment ce commentaire de M. Strebelle correspond à nos propres critiques du projet des Extensions de Justice. Cela donne à réfléchir sur la pertinence urbanistique du projet.

¹ Voir *Ville de Liège-Place St-Lambert. Schéma directeur, mars 86*, Echevinat de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et des Transports.